

Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Sandrine PERRIN, Clémentine CORTET, Laurence DESLOGES, Christelle GIRARDY, Kévin TORRES-FERREIRA, Nadine TRUCHE.
<i>Absents non excusés :</i>	Alexandre MERLE
<i>Secrétaire de séance :</i>	Nadine TRUCHE



Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.



01 / OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020

Comme chaque année nous devons ouvrir des crédits d'investissement si nous souhaitons effectuer de nouvelles dépenses avant le vote du budget 2020.

Ces crédits sont autorisés dans la limite de 25% du budget précédent.

Pour tenir compte des projets en cours il est proposé de voter l'ouverture des crédits suivants :

Caution	4 000 €
Emprunts	3 922.00 €
Travaux sur la RD	2 000.00 € (bandes rugueuses)
Éclairage de la Treille - Mathy	15 000.00 €
Divers	5 000.00 € (2500 sur divers réseaux et 2500 sur divers bâtiments)
École élémentaire	5 000.00 € (nous rencontrons des problèmes de chauffage)
Vélux salle des fêtes	25 000.00 €
Radars pédagogiques	4 000.00 € (2 radars, 1 au Sud et 1 au Nord - préconisation du service des routes)

Voté à l'unanimité



02 / DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Nous avons reçu une demande de participation financière de l'école élémentaire de Serrières-en-Chautagne concernant deux classes de découvertes sur une durée de trois jours :

L'une concerne les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 (soit 36 enfants) avec pour thème « Les p'tit peintres sur le chemin du Baroque » à Lanslebourg pour un coût de 205 euros par enfant.

L'autre concernant les classes de CM1 et CM2 (soit 40 enfants) ayant pour thème « Découverte du temps qui passe au cœur du massif des Bauges » à Aillon le Jeune pour un coût de 168 euros par enfant.

Il est proposé, comme pour les années précédentes de voter une subvention de 30 euros par enfant ce qui représente une dépense de 2 280 euros pour la commune.

Cette subvention sera inscrite au budget 2020 et sera versée après confirmation du voyage.

Voté à l'unanimité



03 / ACQUISITION DE TERRAIN PAR LE BIAIS DE LA SAFER - PARCELLES DE MONSIEUR TOURNIER SYLVAIN

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 15 février 2018 concernant une promesse unilatérale d'achat faite à la SAFER en vue d'acquérir les parcelles de Monsieur Sylvain TOURNIER portant les références cadastrales suivantes :

ZK 93	Lieu-dit La Matière	39 a 88 ca
ZK 94	Lieu-dit La Matière	11 a 55 ca
ZK 95	Lieu-dit La Matière	15 a 73 ca

C'est une opération qui s'inscrit dans le projet de création d'une réserve foncière viticole afin de maintenir l'usage et la vocation viticole de ces tènements et de faciliter la reprise par les viticulteurs de tènements restructurés.

Afin de permettre la rédaction de l'acte portant sur ce dossier, il est proposé de statuer sur les précisions complémentaires suivantes :

- Consentir à acquérir à la SAFER les parcelles susdites moyennant la somme de 9 335 euros (neuf mille trois cent trente-cinq euros).
- De désigner le Maire comme signataire pour le compte de la commune de l'acte susvisé,
- De préciser que l'ensemble des frais générés par cette affaire sera supporté par la commune de Serrières-en-Chautagne

Voté à l'unanimité



04 / ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

Le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat mais également des taux de cotisation s qui entreront en vigueur au 1er janvier 2020 pour la dernière année du contrat groupe.

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat groupe : 4 ans (date d'effet 01/01/2017)
- Durée du contrat souscrit par la commune : 1 an (date d'effet 01/01/2020)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : aucun

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- Risque garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).
- Conditions :
- Avec une franchise de 10 jour ferme par arrêt en maladie ordinaire 5.34 % de la masse salariale assurée.

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

- Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie
- Conditions : sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1.10 % de la masse salariale assurée.

Il est proposé également d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe la contribution financière annuelle à verser au CdG73 au titre de l'année 2020, comme suit :

- Collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1.00% du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice ;

Voté à l'unanimité



La séance est levée à 19h54

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Prévue le jeudi 27 février 2020

INFORMATIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE/DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Permis de construire

- *Alain BOSSON - Construction d'un abri et d'une chaufferie - 3040 Route des Allobroges*
- *Mathias AMAR - Construction de deux maisons - Route du Serpolet*
- *SCI LIMAJE - construction de deux logements - Route des Allobroges*
- *ENEDIS - démolition d'un poste transformateur - Mathy dessus*

Déclarations de travaux

- *Denise DE MARCH - Remplacement haie de clôture - 2834 Route des Allobroges*
- *Raoul LAGRIFOUL - Cave semi-enterrée - 2359 Route des Allobroges*
- *Simone ROBERT - mise hors d'eau hors d'air ancienne grange - 729 Route des Allobroges*
- *ENEDIS - poste de transformateur électrique - Mathy - la Grande Maison - la Châtelarde*
- *Claude MOULIN - réfection toiture à l'identique - 1103 Route des Allobroges*

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.

• • •

LA SITUATION DU BUDGET :

Ces chiffres sont donnés à titre informatif, les pointages avec la compte de gestion de la trésorerie n'ayant pas encore été effectués.

Cela est donc une tendance.

Fonctionnement

Recettes : 1.177.343 € pour un budget de 1.060.982 € l

Dépenses : 902.987 € pour un budget de 1.200.000 €

Le résultat du fonctionnement pour 2019 est de 274.356 € contre un résultat en 2018 de 276.894 € (nous avons eu une baisse des recettes de près de 63.000 €. C'est la tendance, il faut s'attendre à d'autres baisses dans les années à venir)

Investissements

- Recettes : 139 635 € (dont 79.000 € de FCTVA et 51.000 de subventions, avec le solde antérieur de 671.156 € les recettes sont à 810.791 €)

- Dépenses réalisées : 459.018 €

Dans ce total le remboursement de l'emprunt du Bâtiment de Fortis pour 105.000 €

Les aménagements paysagers / parking sud / entrée nord / aménagement du bassin 95.700 €

Eiffage travaux voirie 20.700 €

Achat de matériel 18.500 €

Et ensuite les travaux sur les bâtiments, le rond-point de Mathy, les appartements, château Denys, le Verdun, la salle des fêtes, la salle du Covex : 363.000 € je précise que des demandes de subventions sont en cours, nous aurons les montants courant 2020.

Des commandes qui n'ont pas été facturées pour 53.824 €

Le solde du budget fonctionnement se situe à 275.000 € et le solde du budget investissement se situe à 300.000 € - la réserve pour les projets en 2020 est de 575.000 €

Ces points seront affinés pour le vote du budget au prochain conseil

• • •

LE PLUI

Nous tenions à remercier Monsieur TORRES-FERRAIRA Kevin pour ses interventions pertinentes.

Un certain nombre de points sont encore en négociation :

- La hauteur des bâtiments (on va sans doute arriver à faire réduire cette hauteur)
- La question des terrains en arrières de terrains constructibles, cela va être pris en compte
- Les corridors écologiques : ce sont des couches des services concernés, difficile de savoir lesquels, et d'ailleurs il a été fait remarquer que certain était plutôt des zones pour tourner en rond que des corridors (les services compétents se renseigne et regarde l'impact sur le futur, mais effectivement tout le monde s'est posé la question du comment cela a-t-il été fait)
- Emplacements réservés : 2 ont été ajoutés, l'un pour le pont de pierre en bas du plan d'eau et l'autre le trottoir de l'ancienne poste.

• • •

LE SCOT

Nous avons une réunion Métropole Savoie pour voter le SCOT.

Quelques communes de Chautagne se sont vu réduire leur surface constructible sous prétexte d'un manque de densification - Chanaz / Conjux / Saint Pierre et Motz. Décisions prises par les services de l'état.

Une question s'est posée, pouvons-nous refuser de voter le SCOT, cela serait totalement improductif car ce serait l'état qui prendrait la main, et nous n'aurions plus aucun pouvoir.

Malgré tout la question reste posée.

Il est évident que pour les services de l'état les petites communes ne doivent pas évoluer.

L'AQUAPONIE

Après une réunion avec les personnes concernées cette semaine l'implantation du projet se fera sur le terrain au Sud de la cuisine centrale.

Une modification du PLUi doit intervenir, il s'agit d'un établissement classé (on y élève des animaux en l'occurrence des poissons) et dans le PLUi les ICPE sont interdits sur les zones.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook
<https://www.facebook.com/serrieresenchautagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook